

Programme Formation initiale **Sauveteur Secouriste du Travail SST**

Objectifs

Etre capable, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixés en matière de prévention : d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, de secourir la victime et de mettre en application ses compétences au profit de la santé et la sécurité au travail.

Public concerné

Tous salariés

Pré-requis

Aucun

Durée :

14h, soit 2 journées de formation

Nombre de stagiaires par session :

4 minimum et 10 maximum

Lieu

Dans vos locaux

Modalités pédagogiques

Tour de table, démonstration à vitesse réelle, démonstration commentée justifiée, apprentissage, exposé participatif, diffusion de films succincts, représentation schématique, simulations, pédagogie active.

Un aide-mémoire INRS est remis en fin de formation à chaque participant.

Evaluation : une évaluation continue et des mises en situation conditionnent l'obtention du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Validation de la formation

Un certificat SST sera délivré à chaque stagiaire qui :

- A suivi la totalité de la formation
- A acquis toutes les compétences selon le référentiel de l'INRS.

La validité de ce certificat est d'une durée de 24 mois, la prolongation de celle-ci est conditionnée par un recyclage (MAC SST) tous les 24 mois.

En application de l'article L6353-1 du Code du travail une attestation de fin de formation est remise à chaque stagiaire

Ce certificat donne l'équivalence du PSC1 « Prévention et secours civique de niveau1 ».

Gestion du handicap

Tout problème de santé qui pourrait impacter la formation (motricité réduite, difficulté psychologique, maladie...) devra être signalé au formateur afin qu'il puisse anticiper l'éventuelle difficulté d'un stagiaire sur un exercice.

L'animateur / formateur : Formateur Sauveteur Secouriste du Travail

Compétences visées

1 Situer le SST dans la santé et sécurité au travail et appréhender la prévention

- 1.1 Les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession
- 1.2 Le rôle de sauveteur secouriste du travail
- 1.3 Le cadre juridique de son intervention

2 Protéger

- 2.1 L'alerte aux populations
- 2.2 Reconnaître sans s'exposer, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime
- 2.3 Le processus d'apparition de l'accident
- 2.4 Les risques
- 2.5 Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

3 De protéger à prévenir

- 3.1 Repérer les dangers dans une situation de travail
- 3.2 Supprimer ou faire supprimer des dangers

4 Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

5 Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

6 Rendre compte auprès de l'interlocuteur adéquat, des dangers identifiés et des actions entreprises.

7 Secourir

- 7.1 Le saignement abondant
- 7.2 L'étouffement
- 7.3 La réanimation cardio-pulmonaire et l'utilisation du défibrillateur
- 7.4 La victime inconsciente qui respire
- 7.5 Les Malaises
- 7.6 Les brûlures
- 7.7 Le traumatismes, les plaies et les membres sectionnés

